

■ COUR D'ASSISES

« J'ai vécu l'horreur »

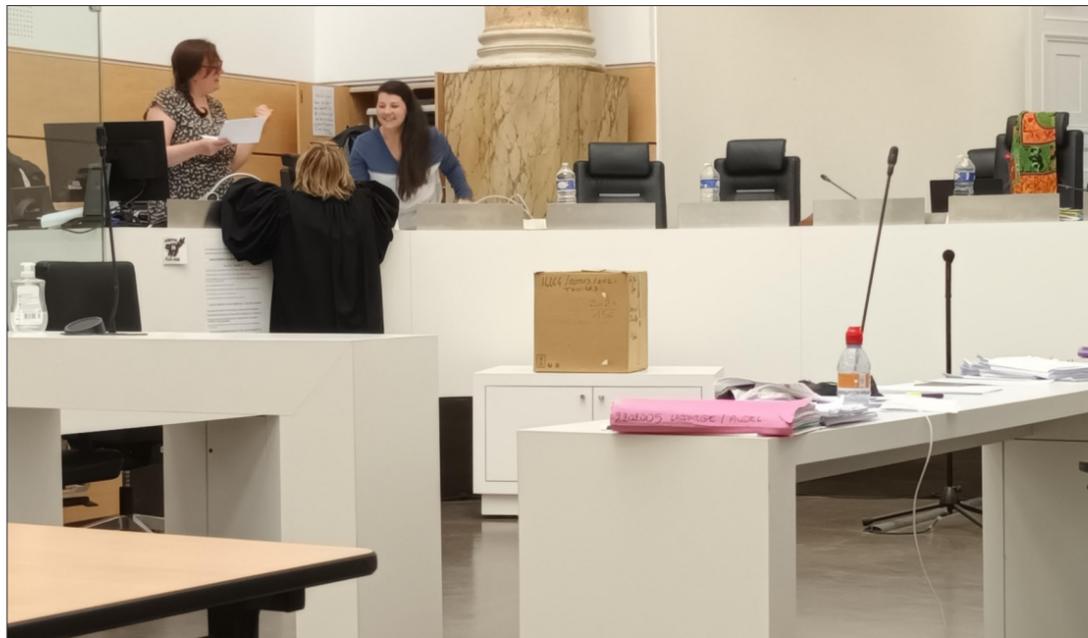
Lors de la seconde journée du procès d'assises, qui oppose un jeune homme de 25 ans à une octogénaire qui l'accuse de viol, les témoins et les experts se sont succédé à la barre pour évoquer le calvaire subi par la vieille dame. Le prévenu, incité à s'expliquer, n'a pas fendu l'armure.

Sophie Alary
redactiondl@dordogne.com

Le supplice de l'octogénaire violée par un jeune homme de 25 ans, a été retracé tout au long de la deuxième journée d'audience du procès d'assises qui a démarré lundi 25 septembre au tribunal de Périgueux. Les enquêteurs, les experts et les témoins se sont relayés pour faire entendre leur version des faits qui se sont déroulés le 21 juillet 2021. Ce jour-là, vers 5h du matin, la vieille dame, alors âgée de 88 ans – et qui vit seule dans sa maison à Thiviers –, aperçoit de la lumière dans la véranda. Se levant pour éteindre, elle tombe nez à nez avec un homme qui l'entraîne violemment dans sa chambre, la jette sur le lit et la viole à plusieurs reprises, en lui réclamant de l'argent. Le violeur repart avec deux téléviseurs ; c'est sa mère qui prévient la gendarmerie le lendemain pour dénoncer le vol. La première journée d'audience a été largement consacrée à établir le profil du prévenu, jugé pour des circonstances de viol sur personne vulnérable avec récidive et de vol par effraction. Le prévenu, déjà condamné à 15 reprises pour vols, violences et usages de stupéfiants, a reconnu les faits dès le démarrage de l'audience, lundi. Le regard dur, trahissant peu d'émotion, celui que les deux experts psychiatres ont décrit comme un psychopathe, a peu parlé, évoquant par ellipses une enfance marquée par la violence de sa mère et de son oncle à son encontre.

Pour la victime, le traumatisme reste vif

Mardi 26 septembre, l'audience a servi à resituer ce qui s'était passé durant la terrible nuit. L'octogénaire n'est pas présente, son avocate lit le courrier du médecin traitant qui explique que la vieille dame a subi un infarctus du myocarde, qu'elle se remet mal de plusieurs opérations et, surtout, qu'elle est encore dans un état de stress post-traumatique important. L'un de ses fils parle à la barre de « vie brisée » d'une femme qui jouissait jusqu'alors d'une existence paisible, entourée des siens. La présidente fait lire l'intégralité des trois audiences durant lesquelles la vieille dame a été entendue entre juillet 2021 et mars 2022. Elle y évoque sa retraite bien méritée, après avoir élevé 14 enfants, puis y raconte « les horreurs » qu'elle a vécues quand son agresseur l'a attrapée et ne l'a plus lâchée : « Sa main sur ma bouche m'étouffait, il m'écrasait. À la fin j'ai tellement hurlé de douleur qu'il m'a dit qu'il



La salle des assises lors du procès. Photo Sophie Alary

partait ». Lorsque les enquêteurs lui demandent ce qu'elle attend du procès, elle avance : « Je voudrais qu'il ait du remords ». Ses différents témoignages se recourent et sont, de l'avis unanime, cohérents. L'ADN du prévenu a été retrouvé sous les ongles de l'octogénaire et sur sa chemise de nuit.

« Elle dit avoir été secouée comme un ballot de paille. »

Se succèdent à la barre le voisin de la victime, chez qui elle s'est rendue après l'agression « en état de choc », le promeneur croisé sur son chemin à qui elle a demandé de l'aide, la vendeuse de la boulangerie d'en face qui a vu l'octogénaire courir en chemise de nuit, et le sapeur-pompier qui l'a prise en charge et qui évoque pudiquement « un tissu coincé entre ses jambes ». L'adjoint de gendarmerie en charge de l'enquête a longuement raconté les cinq jours qui ont précédé l'arrestation du prévenu, l'audition de la victime à l'hôpital le lendemain des faits. « Elle était en larmes et a indiqué que son agresseur l'avait secouée et retournée comme de la paille. » L'écran du tribunal projette les photos de la scène : la chambre de la plaignante, le lit défait et couvert de taches de sang, quelques pièces de monnaie jetées par terre, que l'accusé a refusé, réclamant « de l'argent, pas de la monnaie ». Les experts médico-judiciaires et la psychologue qui a entendu la victime, font état de la sauvagerie de l'agresseur face à une vieille dame

vulnérable, qui porte deux prothèses de hanches et une prothèse au genou – et qui est suivie sur le plan cardiaque. Au médecin légiste venu de Limoges, elle a dit avoir été violée pendant environ trois quarts d'heure... elle pense même avoir perdu connaissance. La psychologue raconte la peur qui taraude la grand-mère depuis cette nuit-là : « Elle vit désormais dans un petit appartement, les volets fermés, avec une alarme branchée en permanence ». La vieille dame, qui jusqu'alors réussissait à vivre seule, a perdu son autonomie depuis le drame, marche avec un déambulateur, fait des cauchemars récurrents, a perdu quasiment tous ses cheveux et a besoin d'aide pour manger.

Des excuses en demi-teinte

Tout au long des témoignages, l'accusé garde un visage impassible. De temps en temps, il secoue la tête ou fronce les yeux, comme s'il ne reconnaissait pas certains faits énoncés. Ses avocats cherchent les failles : l'existence d'un possible complice, une consommation d'alcool très importante qui aurait pu altérer le jugement de l'accusé, le témoignage de l'un des fils de la victime, qui pour la première fois évoque la menace d'un couteau. Lorsqu'il a la parole, le prévenu présente ses excuses aux membres de la famille de la victime présents dans la salle « même si je sais que ça ne sert à rien ». S'ensuit un échange avec la présidente du tribunal qui veut sa version des faits. Il raconte d'un ton tranquille la soirée arrosée passée chez une amie de sa mère. « J'avais pris un coup de coke, mais je ne suis pas sûr, par contre, oui, j'ai beaucoup bu » puis, quand arrive le moment de parler

Le jury rend son verdict aujourd'hui

Le procès se poursuit mercredi 27 septembre avec le réquisitoire du vice-procureur et les plaidoiries des avocats. Le jury d'assises rendra ensuite son verdict, l'accusé risque la réclusion criminelle à perpétuité.

de l'intrusion, il biaise avec un certain aplomb : « Vous savez, ça fait deux ans et demi que je suis en prison, j'ai d'autres problèmes à régler, je ne suis pas un disque dur ! » Au point que, quand la juge évoque le moment de la rencontre avec la vieille dame, c'est une fin de non-recevoir : « Je vais m'en arrêter là ! »

« J'avais pris un coup de coke, mais je ne suis pas sûr, par contre, oui, j'ai beaucoup bu. »

Elle lance alors le visionnage de l'interrogatoire durant la garde à vue où, là, il a donné des détails sur l'agression sexuelle. « J'avais trop d'alcool dans le sang, ça m'a saisi d'un coup, je n'étais pas venu pour ça. » Le prévenu baisse la tête. « Qu'auriez-vous pensé si c'était votre grand-mère qui avait subi cela ? », questionne M^e Julien, l'avocate de la partie civile. « Que la Terre, elle brûle », répond l'accusé.

Saint-Géry Un chasseur se tire une balle dans le pied, accidentellement

Les secours ont été contactés par l'amie de la victime, hier soir, du lieu-dit Paufy, vers 20h10. Quelques secondes auparavant, un jeune homme de 24 ans recevait une balle, celle de sa carabine, dans le pied droit. Un tir qui serait accidentel selon les premiers éléments. En effet, il aurait trébuché alors qu'il se rendait sur un lieu de chasse. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le jeune homme était pris en charge, sur place, par les secours. Selon la gendarmerie, le permis de chasse ainsi que l'arme sont en règle. Pour rappel, il est autorisé de chasser, deux heures après le coucher du soleil, le gibier d'eau, et une heure après le coucher du soleil, le gibier de terre.

Aude Salvetat

■ ENVIRONNEMENT Une réunion à la suite d'une coupe rase

Le vendredi 15 septembre à 18h30, SOS Forêt Dordogne a animé une réunion/débat après une coupe rase (pour fabriquer majoritairement des plaquettes) de plus de 10 hectares de châtaigniers et de bouleaux sains. « Terrain qui, selon les quelques informations disponibles, sera ensuite défriché pour être enrésiné, indique l'association. Le tout au sein du PNR Périgord Limousin qui prône la valorisation dudit châtaignier. Un reboisement financé par le plan de relance qui pose des questions auxquelles les autorités et services concernés n'ont pas souhaité répondre ! » Un débat qui a réuni plus d'une cinquantaine de citoyens inquiets de la gestion actuelle des peuplements feuillus et qui s'inquiètent pour leur pérennité d'autant que ses coupes se multiplient dans cette partie nord du département. « Un projet qui, en tout point est un cas d'école et le parfait exemple de ce qu'il ne faut pas faire, comme en atteste la quasi-totalité des rapports scientifiques relatifs au changement et au réchauffement climatique. »

Envie de vous abonner ?

Appelez Virginie
au 05 53 35 59 00



de 9h à 12h et de 14h à 17h